



Comité Syndical

Convocation du 22 février 2016

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 8 mars 2016 à la Salle des Fêtes de Lissay-Lochy.

Présents

Délégués titulaires / communes :

M. Alain THEBAULT (ALLOGNY), M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Pierre GROSJEAN (BAUGY), M. Jean-Pierre CHALOPIN (BERRY-BOUY), M. Serge JEANZAC (CIVRAY), M. Pierre SARREAU (ETRECHY), M. Alain GOUGNOT (FARGES-EN-SEPTAINE), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), Mme Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE), Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN), Mme Corinne SUPLIE (LE SUBDRAY), M. Claude LELOUP (LES AIX D'ANGILLON), Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY), M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON), M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YEVRE), Mme Céline HENG (PIGNY), M. Michel BONNET (PRIMELLES), M. Christophe DRUNAT (RIANS), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), M. Jean-François LOURY (SAINT MARTIN D'AUXIGNY), M. Bernard OZON (SAINT PALAIS), M. Michel AUDEBERT (VASSELAY), Monsieur René THOMAS (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), Mme Colette LOZACH-SIRET (VILLENEUVE-SUR-CHER), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS), M. Bernard BILLOT (VORLY),

Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

M. Joël COURVEAULLE (ALLOUIS), Mme Caroline THOMAS (PLAINPIED-GIVAUDINS), M. Jean-Luc GRUNDHEBER (PLOU), Mme Valérie THEPIN (QUANTILLY), M. Denis CARRAT (SAINT-CAPRAIS), M. Philippe CHARRETTE (SAINT-FLORENT-SUR-CHER), Mme Laurent MUFRAggi (VORNAY),

Délégués titulaires / communautés de communes et communauté d'Agglomération :

M. Pierre FOUCHET (CC EN TERRES VIVES),

Délégué suppléant / communautés de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

Mme Danielle METIVET (CC LA SEPTAINE), M. Michel BONNET (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Délégués du Conseil Départemental :

Mme Zéhira BEN AHMED (Conseil Départemental - Canton Bourges III), M. Pascal MEREAU (Conseil Départemental - Canton Avord), M. Philippe CHARRETTE (Conseil Départemental Canton Chârost), Mme Corinne CHARLOT (Conseil Départemental - Canton Trouy), M. Fabrice CHOLLET (Conseil Départemental - Canton St Martin d'Auxigny), Mme Nicole PROGIN (Conseil Départemental - Canton Chârost), M. Patrick BARNIER (Conseil Départemental - Canton Trouy).

Pouvoirs :

De Mme Nicole PINSON (PARASSY) à M. Christophe DRUNAT (RIANS),
De M. Bernard GINDRE (LAVERDINES) à M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),
De Mme Ghislaine DE BENGNY-PUYVALLÉE (CD - Canton St Germain-du-Puy) à M. Fabrice CHOLLET (CD - Canton St Martin d'Auxigny),
De M. Jacques FLEURY (CD - Canton Bourges IV) à Mme Corinne CHARLOT (CD - Canton Trouy),
De M. Roland GOGUERY (TROUY) à Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY),
De M. Philippe JOLIVET (SAINT GERMAIN-DU-PUY) à M. Alain GOUGNOT (FARGES-EN-SEPTAINE),
De M. Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE (CC Terroirs d'Angillon) à M. Alain MAZÉ (ANNOIX) *sauf pour le vote du Compte Administratif 2015*,
De Mme Irène FELIX (CD - Bourges II) à Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE),
De Mme Francine GAY (CD - Canton Bourges I) à M. Pascal MEREAU (CD - Canton Avord).

Délégués suppléants (communes ou CC) sans voix délibérative (en présence du délégué titulaire) :

M. Jean-François MERE (ALLOGNY), Mme Martine GOUDIN (FARGES-EN-SEPTAINE), M. Christophe DAUGERON (RIANS), M. Christian SACHET (SOULANGIS), Mme Marylène NOYER-MOREIRA (SAINT-PALAIS),

Étaient excusés :

M. Jean-Michel RIO (ALLOUIS), M. Robert HUCHINS (ARÇAY), Mme Jennifer DA SILVA (BOURGES), Mme Céline SIROT (BRECZY), M. Bertrand MINCHIN (CROSSES), M. Jean MOINET (GRON), M. Bernard GINDRE (LAVERDINES), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), Mme Véronique BRISSON (MAREUIL-SUR-ARNON), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), M. Pierre TAILLANDIER (MORTHOMIERS), Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL (NOHANT-EN-GOUT), M. Bernard JACQUEMIN (OSMOY), Mme Nicole PINSON (PARASSY), M. Gérard HELIX (PLAINPIED-GIVAUDINS), M. Fabrice CHABANCE (PLOU), Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY), M. Marc BOUELLE (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), Mme Elodie MORILLON (SAINT CAPRAIS), Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD), M. Jacques LAMBERT (SAINT FLORENT-SUR-CHER), M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Stéphane GARCIA (SAINT JUST), M. Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS), Mme Solange LEJUS (SAINTE SOLANGE), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. Pierre-Etienne GOFFINET (CC LA SEPTAINE), M. Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE (CC TERROIRS D'ANGILLON), Mme Véronique BRISSON (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),
Mme Francine GAY (Conseil Départemental - Canton Bourges I), Mme Irène FELIX (Conseil Départemental - Canton Bourges II), M. Jacques FLEURY (Conseil Départemental - Canton Bourges IV), Mme Ghislaine DE BENGNY-PUYVALLÉE (Conseil Départemental - Canton St Germain-du-Puy), M. Bruno MEUNIER (Conseil Départemental - Canton Mehun-sur-Yèvre),

M. Stéphane COULEBEAU (ARÇAY), Mme Caroline CHAUVEAU (AZY), M. Alain BARDEAU-FERRIEUX (BOURGES), Mme Arlette CHARTON (CROSSES), M. Alfred POIRIER (GRON), M. Bruno FOUCHET (LE SUBDRAY), M. Daniel GIOANELLI (LES AIX D'ANGILLON), M. Lucien KORCZEWSKI (LUNERY), M. Jean-Louis SALAK (MEHUN-SUR-YÈVRE), Mme Valérie JUGAND (MORTHOMIERS), M. Marcel MAZENOUX (NOHANT-EN-GOUT), M. Nicolas JEAN (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), M. Thierry VALLÉE (SAINT-DOULCHARD), Mme Annie LAUVERJAT (SAINT-ELOY DE GY), M. Jean-Pierre DOHOLLOU (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Rodolphe BESTAZZONI (SAINT-JUST), Mme Odile GAUDINAT (SAINT-MICHEL DE VOLANGIS), M. Georges LAMY (SAINTE-SOLANGE),

Mme Francine GAY (Conseil Départemental - Canton Bourges I), Mme Irène FELIX (Conseil Départemental - Canton Bourges II), M. Jacques FLEURY (Conseil Départemental - Canton Bourges IV), Mme Ghislaine DE BENGNY-PUYVALLÉE (Conseil Départemental - Canton St Germain-du-Puy), M. Bruno MEUNIER (Conseil Départemental - Canton Mehun-sur-Yèvre),

Mme Mathilde LELEU (Conseil Régional), MM. Pascal AUPY et Ludovic AZUAR (AD2T), Mme Martine PARISSE et M. Alain BRUNAUD (CCI), Mme Béatrice RENON (CAUE)

Assistaient également à la réunion :

Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT et M. Joël CROTTÉ (Conseil Régional), Mme Chantal BAILLET (Lissay-Lochy), M. Jean-Claude ROUX (Conseil de développement), M. Franck SEREZAC (AD2T), M. CHASSET (Chambre de Métiers), Mme Pascale JOYEUX et M. Fabrice GINALHAC (Chambre d'Agriculture), M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Florence BARILLON (Pays de Bourges), Mme Marion de LATUDE (Pays de Bourges).



Alain MAZE remercie l'assemblée d'être présente et plus particulièrement, à Catherine VIAU, Maire de Lissay-Lochy et Vice-Présidente de Bourges Plus.

Catherine VIAU présente, en quelques mots, la commune de Lissay-Lochy qui est membre de la Communauté d'Agglomération « Bourges Plus ».

Le Président souhaite la bienvenue à Agnès SINSOULIER-BIGOT et Joël CROTTÉ, Conseillers Régionaux, au sein de l'Assemblée du Pays pour ce nouveau mandat régional. Il souligne l'importance du travail réalisé par Agnès SINSOULIER-BIGOT, avant sa réélection, pour soutenir la mise en œuvre des projets locaux.

Alain MAZE indique que ces relations constructives perdurent tout naturellement avec les représentants du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, puis il leur cède la parole pour se présenter.

Agnès SINSOULIER-BIGOT remercie le Président du Pays et rappelle aux membres l'issue des dernières élections qui a abouti à des adaptations concernant les différentes représentations des élus régionaux auprès des territoires. Elle remercie également le Président de la Région Centre-Val de Loire, François BONNEAU, pour avoir accepté sa demande qui était de poursuivre son travail auprès des élus du Pays de Bourges, avec Joël CROTTÉ.

La Conseillère Régionale informe qu'elle est Présidente de la commission Culture, Sports et Coopération décentralisée. En complément, elle est devenue la nouvelle Présidente de l'Agence régionale CICLIC qui coordonne différentes autour de plusieurs secteurs d'activités :

- l'agence soutient les projets de films, de l'écriture du scénario à la production, accueille des tournages et propose des formations aux professionnels régionaux,
- le pôle Éducation met en place et coordonne les actions de sensibilisation et d'éducation artistique dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du livre,
- Le pôle Patrimoine assure la collecte, l'indexation, la numérisation, la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel régional,
- Le pôle Livre et vie littéraire soutient l'économie du livre, encourage sa professionnalisation et sa modernisation, forme les acteurs du livre de la région.

Ces différentes missions sont autant de supports pour accompagner les futurs projets du territoire.

Joël CROTTÉ salut les membres de l'assemblée, il indique qu'il souhaite s'impliquer au développement des projets portés par les élus du Pays, au sein des futures commissions de travail. Il précise qu'il est le 1^{er} Vice-Président de la commission N° 5 - Transports et intermodalité, Transition énergétique et Environnement. À ce titre, le dossier de développement du « Canal de Berry à Vélo » est le projet économique et touristique, prioritaire et à forte valeur ajoutée pour les territoires du Cher. Il souhaite qu'au cœur du Pays, les élus soient moteurs pour promouvoir les projets susceptibles de valoriser les futurs tronçons qui seront aménagés entre Thénioux et Plaimpied-Givaudins.

Alain MAZE remercie les élus régionaux pour ces précisions et propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour qui est le suivant :

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 1-12-15 :

- Approbation,

II- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

- Point sur les dossiers en cours,
- Validation de dossiers,

III - Préparation du Budget Primitif 2016 :

- Présentation du Compte Administratif 2015,
- Approbation du Compte de Gestion 2015 et vote du Compte Administratif 2015,
- Affectation du résultat,
- Présentation et vote du Budget Primitif 2016,

IV-Gestion du personnel :

- 1- Création de postes :
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et Ingénieur Principal,
- 2- Validation du Régime Indemnitaire du personnel.

V – Subvention Jachères et espaces fleuris et apicoles 2016,

VI- Adhésion Afac-Agroforesteries,

VII- Questions diverses.

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 1 décembre 2015 :

- Approbation

Aucune remarque n'étant formulée quant au Procès-Verbal du Comité Syndical du 1/12 dernier, celui-ci est approuvé à l'unanimité, par les membres de l'assemblée délibérante.

(cf. tous les Procès-Verbaux sur le site Internet : Accueil>Le Pays de Bourges>Organisation administrative)

II- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

L'Agent de Développement informe les élus de l'avancée des dossiers :

- Point sur les dossiers en cours,

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Subvention Proposée-Taux maxi	Subvention régionale maxi	Délibération du Pays en ... le ...	Date de passage en CP
4	Acquisition d'un déchaumeur à coutres et à ailettes	Francis GITTON - Étréchy	33 000	28 571,43	HT	35	10 000	Bureau du 3/11/15	en attente de la CP du 18/03/16
5	Aménagement d'un atelier de découpe et de transformation des produits fermiers au sein du Point de Vente Collectif	SAS Point de Vente Collectif 18 - Au pré des fermes à Fussy	110 225	85 714,28	HT	35	30 000	CS du 30/06/15	CP du 5/02/16
5	Acquisition d'un moulin à farine pour production de farines et de semoules	EARL Sylvain PASQUET à Civray	11 818	11 600	HT	25	2 900	CS du 30/06/15	en attente de documents complémentaires de M. PASQUET avant passage en CP
7	Semoir monograines	CUMA du Langis (St Michel de Volangis)	62 000	62 000	HT	35	21 700	CS du 8/10/15	CP du 5/02/16
7	Faucheuse, faneuse et andaineuse (3ème dossier)	CUMA D'ELEVAGE Bourges Nord à Vasselay - Michaël BRULÉ	40 000	40 000	HT	35	14 000	CS du 8/10/15	CP du 5/02/16
7	Acquisition d'un broyeur déporté	CUMA de Villabon	11 143	11 142,86	HT	35	3 900	Bureau du 3/11/15	en attente de la CP du 18/03/16
22	Réalisation de 8 terrains multisports	CC Terroirs d'Angillon	318 594	318 500	HT	20	63 700	CS du 30/06/15	en attente de la CP du 18/03/16

24-1	Etude pour l'Élaboration d'un PLH de la CC Terroirs d'Angillon	CC Terroirs d'Angillon	38 241	38 200	TTC	50	19 100	CS du 8/10/15	CP du 5/02/16
24-1	Élaboration du PLH de la CdC de La Septaine	CC de La Septaine	50 862	50 800	TTC	50	25 400	CS du 8/10/15	CP du 5/02/16
24-1	Élaboration du 1er PLH de la CdC FerCher Pays Florentais	CC FerCher Pays Florentais	41 949	41 800	TTC	50	20 900	CS du 8/10/15	CP du 5/02/16
31	Opération Plantons le Décor - Novembre 2015	Pays de Bourges	20 865	20 750	TTC	80	16 600	Bureau du 3/11/15	CP du 5/02/16
32	Élaboration d'un plan de Gestion différenciée des espaces verts de la commune	Farges-en-Septaine	x	12402,00	TTC	34,67	4 300	Bureau du 3/11/15	CP du 5/02/16
32	Élaboration d'un plan de Gestion différenciée des espaces publics	Menetou-Salon	x	12368,42	TTC	38	4 700	Bureau du 3/11/15	CP du 5/02/16
32	Élaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Villequiers	9425,00	9333,33	TTC	30	2 800	CS du 1/12/15	en attente de la CP du 18/03/16
32	Élaboration d'un plan de Gestion différenciée des espaces publics	Soye-en-Septaine	9425,00	9333,33	TTC	30	2 800	CS du 1/12/15	CP du 5/02/16
32	Opération objectifs Zéro pesticide dans nos villes et nos villages sur la commune de Vasselay	Vasselay	4 255	4 250	TTC	80	3 400	B du 9/09/14	CP du 5/02/16
32	Opération objectifs Zéro pesticide dans nos villes et nos villages sur la commune de St Georges	St Georges	4 157	4 125	TTC	80	3 300	B du 9/09/14	CP du 5/02/16
32	Élaboration d'un plan de gestion différenciée de la commune	Ste Solange	4 578	4 500	TTC	80	3 600	CS du 8/10/15	CP du 5/02/16
34	Acquisition de matériels d'exploitation spécifiques pour le développement de l'activité de maraîchage biologique à St Eloy-de-Gy (Désherbeur thermique-Bineuse)	Entraide Berruyère à Bourges	15 686	15 625	TTC	80	12 500	CS du 30/06/15	en attente de la CP du ...

L'Agent de Développement ne rentre pas dans le détail du tableau, réalisé par Florence BARILLON. Il rappelle que le nombre important de dossiers, transmis par les différents syndicats de Pays et les Agglomérations avant les élections, nécessite un étalement de ces derniers au sein des Commissions Permanentes afin d'en assurer leurs instructions.

Loïc RICHER rappelle, aux membres, la composition du CRST 2014-2019.

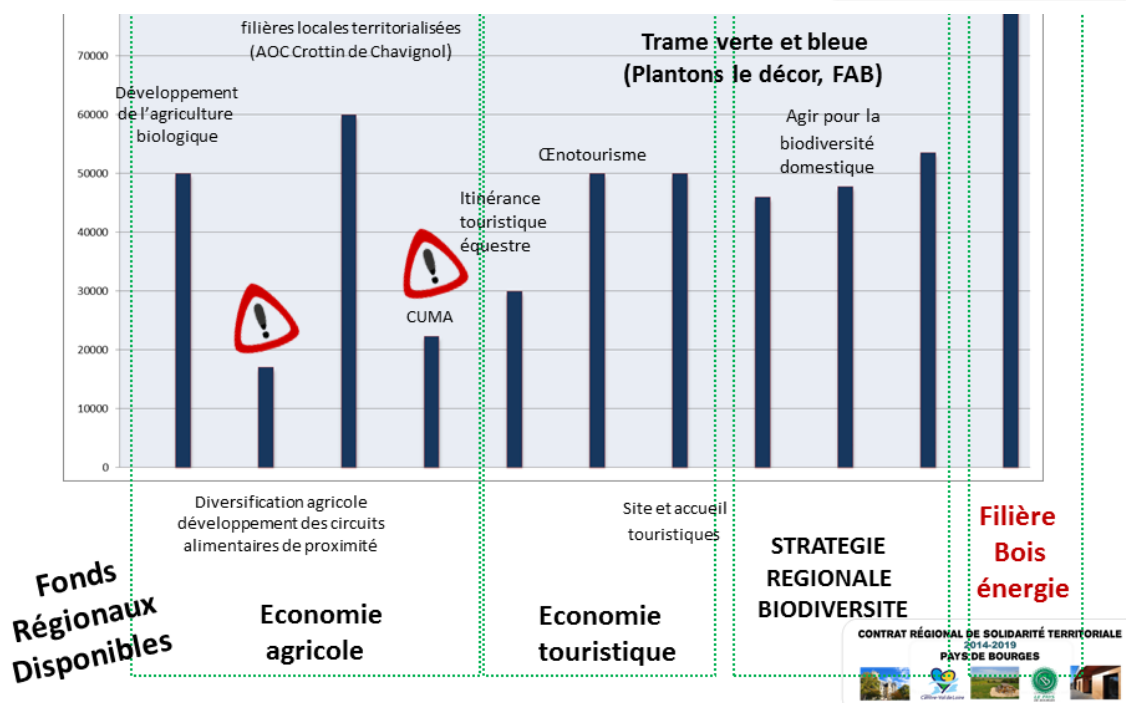
Ainsi les élus régionaux ont alloué une dotation de 8 562 000 €, répartie comme suit :

- Dotation de base : 5 870 000 €
- Fonds Sud : 1 000 000 € (qui est orienté pour le développement du Très Haut Débit)
- Enveloppe additionnelle « pôle d'animation » : 440 000 € (orienté pour soutenir les travaux de Mehun-sur-Yèvre)
- Enveloppe additionnelle Logement : 740 000 €
- Enveloppe additionnelle espaces publics : 512 000 €

Point sur l'engagement des fonds régionaux pour les projets agricoles

1. Situation, enveloppe et projets

	Dotation de base	Nb de dossier	Fonds mobilisés	Contacts
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE				
Axe A3 : Economie agricole	320 000			
04 : Développement de l'agriculture biologique	60 000	1	10 000	
05 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité	60 000	3	42 900	
06 : Développement et structuration des filières locales territorialisées (AOC Crottin de Chavignol)	60 000			
07 : Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales	140 000	6	117 600	1
Axe A6 : Economie touristique	130 000			
12 : Itinérance touristique équestre	30 000			1
13 : Oenotourisme	50 000			1
14 : Site et accueil touristiques	50 000			
D : ACTION TRANSVERSALE : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	274 000			
31 : Trame verte et bleue	154 000	4	108 000	
33 : Agir pour la biodiversité domestique	50 000	1	2 200	
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	70 000	2	16 400	
E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	90 000			
36 : Filière Bois énergie (de la production à la distribution)	90 000			
F : ACTION TRANSVERSALE : ID EN CAMPAGNE	587 000			
ID EN CAMPAGNE	587 000			



L'agent de développement fait état de l'engagement important des fonds régionaux notamment les mesures relatives aux projets coopératifs (CUMA) et ceux liés à la diversification et le développement des circuits courts.

Aussi deux options ont été validées au cours de la Commission Agricole de Pays le 11 Décembre 2015:

- Mise en œuvre d'un moratoire, concernant l'instruction des dossiers CUMA, jusqu'au Bilan-à-mi-parcours,
- Recensement des projets caprins (AOC Crottin de Chavignol) afin de préparer le bilan à mi-parcours.

Analyse du thème B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL

Axe B1 : Services à la population	Crédits réservés	Investissement	Fonctionnement	Solde Théorique Investissement
N° 15 : Maison de santé pluridisciplinaire	140 000 €	140 000 €		35 000 €
N° 15-1 Plan local de Santé :	130 000 €		130 000 €	
N° 19 : Structure d'accueil petite-enfance	90 000 €	45 000 €	45 000 €	30 200 €
N°20 : Accueil Extrascolaire	690 000 €	690 000 €		-5 900 €
N°21 : Commerce de Proximité	180 000 €	180 000 €		47 100 €
Sous TOTAL	1 230 000 €	1 055 000€	175 000 €	

Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	Crédits réservés	Investissement	Fonctionnement	Solde Théorique
N° 17 : Equipements de lecture publique	80 000 €	80 000 €		-2 000 €
N° 18 : Equipements liés à l'enseignement artistique : écoles de musiques, de danse et d'art dramatique	50 000 €	50 000 €		2600 €
Sous TOTAL	130 000 €	130 000 €		

AXE B3 : Sport	Crédits réservés	Investissement	Fonctionnement	Solde Théorique
N° 22 Equipements sportifs et de loisirs :	80 000 €	80 000 €		-29 400 €
Sous TOTAL	80 000 €	80 000 €		

Enveloppe Fongible	Crédits réservés	Investissement	Fonctionnement	Solde Théorique
Enveloppe fongible (SPORT)	656 000 €	656 000 €		229 500 €
Sous TOTAL	656 000 €	656 000 €		

TOTAL	2 096 000 €	1 921 000 €	175 000 €	307 1000 €
--------------	--------------------	--------------------	------------------	-------------------

Avec l'enveloppe de fongibilité, le fonds régional, mobilisé au titre de l'axe B « Favoriser le mieux-être social », est de 2 096 000 €.

Différents maîtres d'ouvrage vont solliciter des financements prochainement :

- 2 terrains multisports | Communauté de Communes de la Septaine,
- 1 Skate-park | Commune d'Allogny,....
- Projets d'épiceries sociales | CC de la Septaine, Commune de Mehun-sur-Yèvre, CC en Terres Vives,...
- Création d'un accueil Périscolaire | Commune de Civray,
- Création d'un accueil Périscolaire | Commune de Soulangis,
- Création d'un accueil Périscolaire | Commune de Menetou-Salon,

Les membres du Bureau proposent d'instruire ces futurs projets au fil de l'eau pour l'année 2016. Il reviendra au bilan à mi-parcours du CRST (à formaliser au premier semestre 2017) d'ajuster les fonds mobilisés.

Donc il importe de recenser les projets 2017/2018, susceptibles d'être programmés par les collectivités du Pays.

- Validation de dossiers,

Après avoir fait un point sur les dossiers en cours, le Président sollicite l'assemblée délibérante afin de valider le projet ci-dessous :

Délibération n°CS/08-03-16/1 Validation de dossiers CRST 2014-2019 :

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT- TTC	Subvention Proposée- Taux maxi	Subvention régionale maxi
32	Acquisition d'un broyeur à végétaux	Communauté de Communes en Terres Vives	17 980 €	8 750 €	HT	40	3 500

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, le projet présenté ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges.

III - Préparation du Budget Primitif 2016 :

- 3.1- Présentation du Compte Administratif 2015,
- 3.2- Approbation du Compte de Gestion 2015 et vote du Compte Administratif 2015,
- 3.3- Affectation du résultat,
- 3.4- Présentation et vote du Budget Primitif 2016,

(Voir les tableaux qui ont été fournis en annexe)

Les documents officiels du CA 2015 et du BP 2016 sont consultables sur le site Internet du Pays

3.1 PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Délibération n°CS/08-03-16/2 Désignation du président(e) de séance afin d'organiser les débats et le vote du Compte Administratif 2015 :

Alain MAZÉ sollicite les élus pour désigner un(e) Président(e) de séance afin d'organiser les débats et vote du Compte Administratif 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, désignent Madame Marie-Françoise LOISEAU comme présidente de séance afin d'organiser les débats et le vote du Compte Administratif 2015.

Puis il y a la présentation de l'analyse des résultats par section du Compte Administratif 2015 en précisant que le détail des fonds budgétés par articles est consultable sur les tableaux synthétiques (PJ).

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Chapitre 011 « Charges à caractère Général » : 38 190,40 €

Ce chapitre se caractérise par 3 types de dépenses :

- les dépenses liées à l'accueil et conditions de travail des salariés (loyers logiciel, photocopieur, bureaux...),
- les dépenses propres aux différentes missions (fournitures, affranchissements, télécommunications, déplacements,...), et les charges rattachées au local du Syndicat Mixte,
- la communication externe et les actions de partenariats (plaquettes PLD, publications BOAMP, carte de vœux,..)

- Relance de l'opération « Plantons le Décor » (PLD) :
 - o CS du 2/12/2014 les membres valident la relance de l'opération Plantons le décor pour 4 opérations de plantations de novembre/décembre 2015 à novembre/décembre 2018 (Marché Public).
 - o *Le montant du bon de commande (2015) auprès de l'entreprise Bauchery est de 18 506,64€ TTC, il est imputé sur le Budget 2016. Le dossier de demande de subvention a été validé en CPR du mois de février 2016, soit une subvention régionale de 16 600 € au titre du CRST.*
 - o *Engagement des titres de recettes en Décembre 2015 auprès des porteurs de projets pour un montant de 3 701,17 € (section Recettes).*

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 137 245,46 €

Le Pays a fonctionné avec 3 agents

- Proposition de maintenir une équipe d'animation sur la base de 4 agents (proposition initiale).
 - o Agent de développement : en charge de l'animation des actions transversales en lien avec les responsables administratifs des collectivités membres et partenaires,
 - o Chargée de missions « environnement - agriculture » pour le suivi des programmes FAB, TVB, PLD,...
 - o Secrétaire-comptable, en charge du suivi des démarches administratives et comptables,

Leurs temps se sont portés en partie sur :

- les rencontres avec les collectivités concernant les projets du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et la participation aux réunions de travail portées par les collectivités membres, l'animation LEADER, le suivi des démarches et le lancement des études, l'animation « Gestion différenciée des espaces publics » ,
- la participation à différentes réunions : Septaine, Terroirs d'Angillon, FerCher Pays Florentais, Terres Vives....

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 0 €

Chapitre 042 « Opération de transferts entre section » : 6 911,92 €

Écriture comptable : Amortissement du matériel et autres

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 23 882,26 €

Ce chapitre se caractérise par :

- le maintien des indemnités,
- l'accompagnement du Comice Agricole des Aix d'Angillon (selon la délibération du Comité Syndical du 1^{er}/12/2009) avec une somme forfaitaire de 800€,
- la poursuite de l'opération « Jachères et espaces fleuris et apicoles » - évolution afin de soutenir la mise en œuvre de semences adaptées au titre des inter-cultures : Opération initiée par la Fédération Départementale de Chasseurs du Cher,

Le montant des dépenses engagées (2015) est de 206 230,04 € (226 663,36 € en 2014).

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 133 704,10 €

Chapitre 070 Produits des services : 3 701,17 € (PLD 2015)

Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 234 190,84 €

- les contributions 2015 sont de :
 - 117 590,84 € pour les membres adhérents (communes et EPCI),
 - 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher.
- la subvention de *fonctionnement* du Conseil Régional est de : 58 300 €

Le montant des recettes (2015) est de 371 596,11€.

À l'issue de l'année 2015, l'excédent de fonctionnement est de: 165 366,07 €

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » : 38 207,00 €

Un État des Restes À Réaliser (RAR) a été transmis à la Trésorerie au cours du mois de janvier 2015 afin de verser 14 766,00 € à la Chambre d'Agriculture du Cher dès réception de leur facture concernant le diagnostic de Biodiversité sur la zone FAB.

Il faut intégrer le premier acompte pour l'étude TVB, réalisé par ECOSPHERE, et le Diagnostic entomologique sur la zone FAB, réalisé par CERCOPE.

Étude CERCOPE (coût 14 580 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

- C.S du 2/12/14, les membres valident la signature de la convention avec l'Association CERCOPE (Coordination Entomologique de la Région Centre pour l'Organisation de Projets d'Études) afin d'engager la réalisation d'un diagnostic sur les insectes sur le territoire Ferme-Abeille-Biodiversité pour la période du 1/01/2015 au 31/12/2017. Cette étude permet d'étudier, à l'échelle de trois sites (évolution du protocole en cours) sur la zone Ferme-Abeille-Biodiversité, le nombre et la variété des insectes présents et ainsi suivre leurs évolutions. Cette phase est complémentaire aux différents diagnostics portés par la Chambre d'Agriculture du Cher, la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher et l'Association Nature 18.

Les échéances – paiements :

2015/ 4370 € (Réalisé) | 2016/ 7290 € (en cours) | 2017/ 2920 €

Subvention régionale sollicitée soit un acompte en 2015 de 5800 € (solde en 2017/ 5800 €)

Étude Trame Verte et Bleue (TVB) (coût 59 790 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

- CS du 2/12/2015 les membres valident le lancement de l'étude « Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité ».
- Les enjeux sont :
 - de consolider le Système d'Information Géographique (SIG) du SIRDAB en réalisant une cartographie au 1/25000ème du territoire,
 - d'aider les décideurs locaux à identifier les secteurs à enjeux,
 - d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité (ex : développement de corridors Noirs pour les chauves-souris au Sud de la rocade, actions engagées et soutenues par la ville de Bourges et les fonds régionaux au titre de l'Opération «Plantons le Décor» du Pays de Bourges).

Les échéances – paiements :

2015/ 19071 € (Réalisé) | 2016/ 23268 € (en cours) | puis en fin d'année 2016 17451 €

Subvention régionale sollicitée soit un acompte en 2015 de 23900 € (solde 2016 ou début 2017/23900 €)

Le montant des dépenses engagées (2015) est de 38 207 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté : 33 789,67 €

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 0 €

Chapitre 040 « Opération de transferts entre section » : 6 911,92 €

Écriture comptable : Amortissement du matériel et autres

Chapitre 13 « Subvention d'Investissement reçue » : 45 700 €

Un État des Restes À Réaliser a été transmis à la Trésorerie au cours du mois de janvier 2015 afin de recevoir les 16 000,00 € restants (Etude FAB).

Il faut y ajouter le versement de l'acompte de l'étude menée par le Cerclope et celui de la TVB.

Le montant des recettes est de 86 401,59 €.

À l'issue de l'année 2015, l'excédent d'investissement est de : 48 194,59 €

Rappel – Maintien des Cotisations 2016

Délibération n°CS/1-12-15/24 Cotisations 2016 :

Les membres du Bureau proposent à l'assemblée délibérante de maintenir le montant des cotisations pour l'année 2016.

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2016, comme suit :

- 1,40 €/an/hab.* pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays,*
- 0,48 €/an/hab.* pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays,*
- 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher.*

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2013 qui entrera en vigueur au 1er janvier 2016 (source INSEE)-sans double compte.*

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015:

Délibération n°CS/08-03-16/3 Approbation du Compte de Gestion 2015 :

Le Président confirme aux membres que les résultats du Compte de Gestion 2015 et ceux du Compte Administratif 2015 ont été confrontés et que ces derniers se juxtaposent.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le Compte de Gestion 2015.

Délibération n°CS/08-03-16/4 Vote du Compte Administratif 2015 :

À l'issue de la présentation du Compte Administratif 2015, Alain MAZÉ passe la parole à Marie-Françoise LOISEAU, élue présidente de séance, qui propose aux membres de le voter.

Le Président quitte la salle.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, votent le Compte Administratif 2015.

Le vote terminé, le Président reprend sa place.

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Délibération n°CS/08-03-16/5 Affectation du résultat :

Vu le compte administratif et le compte de gestion du comptable public, pour l'exercice 2015, le Comité Syndical constate le résultat 2016 suivant :

Résultat d'exécution du budget :

- Excédent de fonctionnement: **165 366,07 €**
- Excédent d'investissement: **48 194,59 €**

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'affecter les excédents de l'année 2015, comme suit :

- **au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 165 366,07 €**
- **au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 48 194,59 €**

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Rappel : Le vote du Budget Primitif 2016 sera adopté au titre de la nomenclature M 14 développée, imposée pour les collectivités de plus de 3 500 habitants avec une présentation fonctionnelle.

Il est demandé à l'assemblée de se reporter, à nouveau, aux tableaux synthétiques du Budget Primitif 2016 qui sont annexés:

Les propositions d'affectations des dépenses et recettes par section correspondent aux Orientations Budgétaires validées lors du Comité Syndical de décembre dernier. Aussi, Loïc RICHER fait un rappel des Orientations Budgétaires 2016 qui abordaient différents thèmes tels que :

a) Charges à caractère général :

- le maintien des locaux à Mehun-sur-Yèvre pour l'année à venir ainsi que différentes dépenses de maintenance,
- la communication sera orientée afin de promouvoir les études en cours et à venir du Syndicat, notamment la Trame Verte et Bleue, le projet Ferme Abeille Biodiversité, l'opération Plantons le Décor et l'Agenda 21,
- l'opération Plantons le Décor va rentrer dans sa deuxième phase opérationnelle. Il convient de multiplier par 4 le fonds alloué à cette opération. Ce programme est financé à 80 % par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire au titre du CRST 2014-2019.

b) Charges de personnel et suivi des études :

b-1) Le maintien des 3 agents titulaires pour poursuivre les différentes politiques territoriales :

- Suivi des différents projets rattachés à la stratégie du syndicat en lien avec le Conseil Régional (Promotion de l'opération Plantons le décor, de la Gestion Différenciée des Espaces Publics, de la valorisation des politiques de Gestions énergétiques, du projet Ferme Abeille Biodiversité (FAB),...),
- Poursuite des études engagées telle que la Trame Verte et Bleue (TVB) - L'étude va entrer dans la phase de définition des enjeux et de la rédaction d'un programme d'actions pour préparer les futurs contrats (Agglomération et Pays). L'implication des élus communautaires et des services à la définition du futur programme d'actions sera essentiel pour identifier tous les projets d'aménagements localisés à proximité de réservoirs de biodiversité, de continuums et de corridors de la TVB.

b-2) L'Agenda 21, un enjeu pour les nouveaux territoires du Syndicat Mixte :

Cette étude est identifiée au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019. Elle a pour objet d'élaborer un diagnostic, de définir des enjeux partagés afin d'élaborer au final un programme d'actions. Ce travail rentre en résonance avec le challenge lié à l'appropriation de futures compétences et à la fusion d'EPCI. La finalité du travail est d'enrichir l'élaboration des futures maquettes contractuelles et financières à partager auprès des partenaires publics.

b-3) La promotion des différentes actions menées à l'échelle du territoire de Ferme Abeille Biodiversité :

- Création d'un fonds stagiaire pour accompagner les projets des différents acteurs,

- Augmentation de l'aide financière pour la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher afin de conforter le développement des jachères et des semis intercultures.

b-4) La poursuite de la mise en œuvre du programme européen LEADER :

Ce travail sera possible dès le recrutement de l'agent. Cette animation répondra aux différents travaux des collectivités du Pays de Bourges. Ce poste sera cofinancé par le FEADER à hauteur de 80 %.

Il est signalé que pour satisfaire les objectifs fixés pour 2016, il importait de transférer pour partie, un fonds de la section de fonctionnement au titre de la section d'investissement, pour soutenir la réalisation des futures études.

Alain MAZÉ propose à l'assemblée de passer aux votes par sections et par chapitres.

Délibération n°CS/08-03-16/6 Vote du Budget Primitif 2016 :

Les membres du Comité Syndical votent, à l'unanimité, par chapitre, le Budget Primitif 2016 suivant :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2016
DF	Total dépenses de fonctionnement	438 827,32
011	Charges à caractère général	148 030,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 650,00
023	Virement à la section d'investissement	51 722,44
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	9 624,88
65	Autres charges de gestion courante	28 800,00

Section de Fonctionnement –Recettes

Chap.	Libellé	BP 2016
RF	Total recettes de fonctionnement	438 827,32
002	Résultat de fonctionnement reporté	165 366,07
013	Atténuations de charges	4 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 261,25
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	7 000,00
74	Dotations, subventions et participations	255 200,00

Section d'Investissement - Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2016
DI	Total dépenses d'investissement	133 441,91
20	Immobilisations incorporelles	106 180,66
21	Immobilisations corporelles	20 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 261,25

Section d'Investissement -Recettes

Chap.	Libellé	BP 2016
RI	Total recettes d'investissement	133 441,91
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 194,59
021	Virement de la section de fonctionnement	51 722,44
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	9 624,88
13	Subvention d'Investissement reçue	23 900,00

Le vote du Budget Primitif 2016 a été adopté au titre de la nomenclature M 14 développée, imposée pour les collectivités de plus de 3 500 habitants avec une présentation fonctionnelle.

IV-Gestion du personnel :

Contexte des créations de postes :

Il est proposé aux membres la création de deux postes : un d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et l'autre d'Ingénieur principal suivant la procédure d'avancement de grade. Il ne s'agit donc pas ici de recrutements de nouveaux agents.

Tout avancement est lié à un tableau rattaché à une délibération nommée « Fixation des taux d'avancement de grade » (voir ci-dessous).

Pour rappel : Délibération du 31 mars 2010 - n°CS/31-03-10/9

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Quotas
Administrative	Agent administratif qualifié	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	/
		Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100
Technique	Agent de Développement	Ingénieur	/
		Ingénieur Principal	100

Ce dernier reprend pour chaque cadre d'emploi les différentes variations...

En 2009, Claire SCHNEIDER n'était pas encore titularisée sous le statut de « Technicien Territorial ». Donc ce tableau sera mis à jour pour, « si nécessaire », accompagner un avancement de grade, de l'ensemble des agents titulaires.

1- Création de postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'Ingénieur Principal :

1-1 Création de poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - Fonctionnaire

Délibération n°CS/08-03-16/7 Création de poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – Fonctionnaire :

Le Président, après avis favorable des membres du Bureau, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Président propose la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à Temps Complet à raison de 35h/semaine, à compter du 01/01/16 afin d'occuper les fonctions de d'Agent administratif - Assistante de gestion administrative, budgétaire et comptable.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sera inscrit au budget, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe tel que défini ci-dessus.

1-2 Création de poste d'Ingénieur principal - Fonctionnaire

Délibération n°CS/08-03-16/8 Création de poste d'Ingénieur principal – Fonctionnaire :

Le Président, après avis favorable des membres du Bureau, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Président propose la création d'un poste d'Ingénieur principal à raison de 35h/semaine, à compter du 01/01/16 afin d'occuper les fonctions d'Agent de développement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sera inscrit au budget, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, de créer un poste d'Ingénieur principal tel que défini ci-dessus.

2- Validation du Régime Indemnitare du personnel :

Alain MAZÉ indique aux élus que suite à la création de ces deux postes, il importe d'adapter le tableau du Régime Indemnitare du personnel, tel que :

Délibération n°CS/08-03-16/9 Validation du Régime Indemnitare du personnel :

Le Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT),

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP),

Vu le décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012 portant modification de divers textes indemnitaires applicables à certains personnels relevant du ministère de l'intérieur (IEMP)

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP),

Vu la délibération n°CS/19-03-13/6 relative au Maintien, à titre individuel, des montants du Régime Indemnitare attribué aux bénéficiaires de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) au personnel du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, (bénéficiaires de cette prime avant ce changement),

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service (ISS) allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,

Vu le décret n°2010-854 du 23 juillet 2010 modifié relatif à l'Indemnité Spécifique de Services (ISS),

Vu le décret 2012-1494 du 27 décembre 2012 modifiant le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'Indemnité Spécifique de Service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement (ISS),

Vu le décret 2014-1404 du 26 novembre 2014 modifiant le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'Indemnité Spécifique de Service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement (ISS),

Vu le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 modifié relatif la Prime de Service et de Rendement (PSR),

Vu la délibération n°CS/18-02-14/2 du 18 février 2014 relative au Régime Indemnitare du personnel,

Vu la délibération n°CS/19-03-13/7 du 19 mars 2013 relative au Régime Indemnitare du personnel,

Vu la délibération n°CS/18-02-14/2 du 18 février 2014 relative au Régime Indemnitare du personnel,

Vu la délibération n°CS/8-10-15/15 du 8 octobre 2015 relative au Régime Indemnitare du personnel,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant les différents grades représentés dans la collectivité,

Considérant que les montants de référence retenus correspondent au coefficient 1,

Considérant que ces montants devront être associés à un coefficient multiplicateur fixé par le Président dans les limites prévues par les textes susvisés,

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'instaurer le Régime Indemnitaire, tel que notifié dans le tableau ci-dessous et faisant apparaître par filière et par grade le montant de base de chaque indemnité :

FILIERE ADMINISTRATIVE		
GRADE	INDEMNITE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL - COEFFICIENT 1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	I.A.T.	464,30 €
	I.E.M.P.	1 173,86 €
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	I.A.T.	476,10 €
	I.E.M.P.	1 478,00 €
Attaché (contractuel)	I.E.M.P.	1372,04 €
FILIERE TECHNIQUE		
GRADE	INDEMNITE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL - COEFFICIENT 1
Technicien	P.S.R.	1010,00 €
	I.S.S.	4 342,80 €
Ingénieur	P.S.R.	1 659,00 €
	I.S.S.	11 942,70 €
Ingénieur principal	P.S.R.	2 817,00 €
	I.S.S.	15 561,70 €

Les primes suivront le sort du traitement en cas de maladie ordinaire.

En cas de recrutement d'Agent contractuel au grade répertorié dans le tableau, il pourra leur être versé le Régime Indemnitaire correspondant.

V – Subvention Jachères et espaces fleuris et apicoles 2016 :

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2006, la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher sollicite le Pays de Bourges afin de leur attribuer une subvention.

*Pour rappel : 1 500 € pour 2006, 2007, 2008
et 2000 € pour 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015*

En 2015, un volet "Cipan apicoles", destiné à promouvoir l'utilisation de couverts mellifères en intercultures sur le périmètre de "Ferme-Abeille-Biodiversité", a été ajouté sans augmentation de la demande de subvention.

Aussi le Président propose d'augmenter la subvention de 500€.

Délibération n°CS/08-03-16/10 Subvention Jachères et espaces fleuris et apicoles 2016

Les Membres du Bureau proposent au Comité Syndical d'accorder une subvention d'un montant de « 2500€ » au titre de l'année 2016, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, pour l'aménagement de jachères et espaces fleuris et apicoles sur le territoire du Pays de Bourges ainsi que pour l'aménagement de "Cipan apicoles" sur le territoire de FAB.

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical décident d'accorder une subvention d'un montant de 2 500 € au titre de l'année 2016, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, pour l'aménagement de jachères et espaces fleuris et apicoles sur le territoire du Pays de Bourges ainsi que pour l'aménagement de "Cipan apicoles" sur le territoire de FAB, à :

- 53 voix pour,
- 0 voix contre,
- 1 abstention,

VI- Adhésion Afac-Agroforesteries :

Marion de LATUDE, Chargée de missions Environnement au Pays de Bourges, informe l'assemblée que Le Pays de Bourges vient de recevoir un avis d'adhésion de l'AFAC-Agroforesteries (Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries).

Elle rappelle que le Syndicat a été adhérent de ce réseau en 2011 et 2012.

Le montant de l'adhésion est de 55€ (organisme infra-départemental ou local)

Aussi, elle donne des explications sur cette association :

C'est un réseau de professionnels de la haie, de l'arbre champêtre et des agroforesteries en France. Il a pour but de « rassembler la diversité des acteurs qui œuvrent en faveur de l'arbre et de la haie champêtre, d'unir leurs pratiques et d'asseoir leur représentativité. Les membres entendent contribuer à redonner leur juste place aux arbres et haies champêtres dans les systèmes agricoles et à proposer ainsi des réponses durables aux besoins d'aujourd'hui comme aux défis économiques, environnementaux et sociétaux de demain ».

Être adhérent de ce réseau permet donc :

- d'échanger sur la problématique de l'arbre et de la haie champêtre ;
- de participer à des rencontres nationales ;
- de participer à des journées de formation technique ;
- de faire connaître les actions du pays de Bourges ;
- de profiter des retours d'expérience d'autres acteurs au niveau national.

Être adhérent oblige à respecter une charte par laquelle les signataires s'engagent à participer, soutenir et faire connaître :

- La mise en œuvre d'actions d'entretien et de replantation dans le respect des territoires et avec leurs acteurs ;
- L'application et la diffusion de méthodes respectueuses de l'arbre ;
- L'appropriation et l'utilisation des outils techniques associés à la charte.

Elle indique que être adhérent de ce réseau pourrait être bénéfique à « Plantons le décor », à « Ferme-Abeille-Biodiversité » et au programme d'action « TVB ».

Dominique TROUWAERT, Vice-Président, propose de valider la demande d'adhésion à cette association.

Délibération n°CS/08-03-16/11 Adhésion Afac-Agroforesteries

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries.

VII – Questions diverses

Printemps de l'écologie de la ville de Bourges :

Marion de LATUDE informe les membres que la Ville de Bourges a invité le Pays de Bourges à participer au « Printemps de l'écologie » (2^{ème} édition). Clôture la Semaine européenne du développement durable.

Date : samedi 4 juin Horaires : 14h-19h

Forme de participation : stand au sein d'un village associatif pour un après-midi festif (marché bio, chasse aux trésors, théâtre, bourse aux vélos, concert)

Lieu : jardin de l'Archevêché de Bourges

Thèmes : l'abeille et la haie :

- Bénéfices réciproques de la haie et de l'abeille
- Bénéfices pour l'environnement et l'agriculture
 - Exposition (en recherche dans le réseau GRAINE ou réaliser par Chloé FLOC'H, stagiaire FAB au Pays de Bourges à compter du 4/04/16)

- Actions mises en place par le Pays de Bourges :
 - Ferme-Abeille-Biodiversité (Résultats de l'étude CERCOPE)
 - Plantons de décor (appel à participer à la plantation 2016),
 - (TVB)

Le Président sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a des questions diverses.

Sans réponse, il clôt la réunion en remerciant à nouveau Madame le Maire pour son accueil et en signalant les dates des futures réunions, afin que chacun puisse au mieux s'organiser.

Réunion	Date	Heure	Lieu
Comité Syndical	jeudi 16/06/16	18h30	<i>à définir</i>
Comité Syndical	mardi 4/10/16	18h30	<i>St Georges-sur-Moulon</i>
Comité Syndical	jeudi 1/12/16	18h30	<i>à définir</i>